

Direction générale de l'enseignement
obligatoire (DGEO)
Direction de projet HarmoS
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 12 mars 2009

Réponse à la consultation sur l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

« Rien n'impose une refonte complète de la loi scolaire, et encore moins un bouleversement du système. »^{1/}

Madame la Conseillère d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Avec la LEO le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) présente son contre-projet à l'initiative populaire « École 2010 – Sauver l'école ». Cette initiative s'attaque de manière ciblée à un défaut manifeste des pratiques actuelles d'enseignement et peut compter sur un large appui au sein de la population et des partis de droite. Accepter le contre-projet LEO revient à rejeter l'initiative.

Après une analyse détaillée de la situation, la direction de l'UDC Vaud a décidé de rejeter dans son ensemble le contre-projet LEO et de recommander à ses membres le soutien de l'initiative « École 2010 – Sauver l'école ».

Parmi les différentes critiques que notre parti formule face au projet LEO, le présent document en aborde trois.

Systeme dual de la formation professionnelle – Une panne du système à l'horizon

Proposer une refonte de l'école secondaire I implique que la réponse à la question suivante est négative : Êtes-vous satisfaits de l'école secondaire vaudoise ? L'UDC Vaud rejoint le DFJC sur ce point : une révision des filières non académiques est nécessaire. Celle-ci constitue une priorité pour l'UDC Vaud qui poursuit notamment les objectifs suivants :

- revaloriser chaque filière préprofessionnelle par un profil marqué, par des méthodes et moyens d'enseignements spécifiques et par un plan d'étude propre ;
- orienter ces filières vers l'apprentissage professionnel, les métiers de praticiens et la préparation à la vie active.

Abandonner les filières constituerait un changement radical du système scolaire vaudois sans aucune garantie de gain de performance. Rien n'impose une réforme de cette ampleur.

En plus, l'introduction d'une filière unique dans le canton de Vaud peut s'avérer doublement coûteuse. En effet, suite au vote du 21 mai 2006, la Constitution fédérale exige la réalisation d'un « espace suisse de formation » (Art.61a^{2/}). Or, dans la grande majorité des cantons

suisse-alsaciennes, la réalisation d'une filière unique ne se pose même pas. Au contraire, une harmonisation des systèmes scolaires cantonaux exigera probablement la réalisation de trois filières spécifiques. Dans ce cas, les Vaudois seront invités à faire marche arrière quelques années seulement après avoir introduit la filière unique. Accepter la LEO reviendrait à faire cavalier seul au prix fort.

La revitalisation du système dual de formation est nettement prioritaire pour l'UDC. Celle-ci impliquera des changements au niveau secondaire I qui pourront être réalisés par étape et en vérifiant à chaque étape le bien-fondé de l'opération par les résultats obtenus.

Elèves en difficulté scolaire ou en échec scolaire

Proposer une refonte de ce secteur de l'école vaudoise implique une réponse négative à la question suivante : Êtes-vous satisfaits de la pratique de redoublement, des mesures d'accompagnement actuelles, de la pratique d'intégration des élèves, de la disparition des classes à effectifs réduits, de l'enseignement spécialisé ? A nouveau, l'UDC Vaud rejoint le DFJC sur le constat — mais sur le seul constat : une révision de ce secteur est importante et urgente. Il n'est pas admissible que 10 à 20% d'élèves vivent l'école vaudoise comme un échec permanent qui ne leur ouvre aucune perspective positive sur l'avenir.

Captif d'idéologies, de bricolages et de fabulations d'experts, le secteur de l'enseignement de base s'est développé à mille lieues des réalités. Ainsi, avant d'aborder une réforme, l'UDC invite le DFJC à se débarrasser de ses préjugés idéologiques (tel le concept de l'école « intégrative ») et de dresser un bilan concret de la situation actuelle. L'UDC exige notamment :

- un rapport sur l'évolution des redoublements au cours de ces quinze dernières années, avec notamment des résultats quantitatifs basés sur des études longitudinales de cohortes (analyse du parcours scolaire des élèves en fonction de leur réussite scolaire et de leurs caractéristiques personnelles) et une identification des causes d'échec scolaire ;
- un rapport sur la réussite scolaire des élèves problématiques intégrés dans une classe régulière et bénéficiaires de mesures d'accompagnement et/ou de mesures de pédagogie différenciée, ainsi que sur l'évolution de la qualité de l'enseignement dans la classe régulière ;
- un rapport sur la croissance du nombre de diagnostics de déficits établis entre 1990 et 2009, sur la définition d'objectifs observables et mesurables des interventions envisagées et sur les résultats tangibles obtenus par les mesures appliquées ;
- une évaluation critique de l'efficacité et du coût complet de l'ensemble des mesures destinées aux élèves en difficulté scolaire ou en échec scolaire.

Il s'agira ensuite d'identifier les mesures éprouvées, de formuler des attentes et objectifs réalistes (approche dite « evidence-based ») et de présenter un plan d'action visant à améliorer l'efficacité et le rendement des mesures appliquées.

« Espace suisse de formation » et le projet HarmoS

Suite au vote du peuple et des cantons du 21 mai 2006 pour la création d'un « espace suisse de formation », la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) s'est chargée elle-même de l'élaboration d'un projet d'harmonisation du paysage scolaire suisse (HarmoS). La CDIP a adopté HarmoS le 14 juin 2007. A ce jour, douze cantons ont ratifié cet accord intercantonal, dont ceux de Vaud, Genève, Neuchâtel, Jura, Valais, Fribourg et du Tessin. 8½ cantons suisse-alsaciennes l'ont rejeté. HarmoS ayant échoué au niveau suisse, son effet de coordination scolaire se limite pour l'essentiel à

la Suisse latine. Or, le même effet peut être obtenu par la Convention scolaire romande, convention qui rend l'accord HarmoS inutile et superflu. Dès lors il n'existe aucune nécessité ou utilité pratique pour le système scolaire vaudois de se mettre en conformité avec les exigences de HarmoS. Au contraire, l'UDC Vaud recommande une résiliation de cet accord.

En conclusion, nous rejetons clairement et dans son ensemble l'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire tel que mis en consultation, et portons notre soutien à l'initiative « Ecole 2010 – Sauver l'école ».

En vous remerciant de prendre acte de notre position, recevez, Madame la Conseillère d'Etat, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom de l'UDC Vaud :

F. Moscheni,
Président

C.-A. Voiblet,
Secrétaire général

1/ Sophie Paschoud dans *Patrons*, No. 10 /2009

2/ Constitution fédérale

Art. 61^a Espace suisse de formation

¹ Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent ensemble à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation.

² Ils coordonnent leurs efforts et assurent leur coopération par des organes communs et en prenant d'autres mesures.

³ Dans l'exécution de leurs tâches, ils s'emploient à ce que les filières de formation générale et les voies de formation professionnelle trouvent une reconnaissance sociale équivalente